

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE LA MAISON D'ARRÊT DE BOURGES LE 22 JUILLET 2025

Cette visite s'inscrit à nouveau dans le cadre de l'opération DIEGO dite 2025.

A cet effet, Madame le Bâtonnier a délégué Maître Sandrine BARRE et Maître Antoine FOURCADE, Membres du Conseil de l'Ordre et co-Présidents de la Commission Pénale du Barreau de Bourges et ce, en application des dispositions de l'article 719 du Code de Procédure Pénale.

La maison d'arrêt n'avait pas été informée en amont de la venue des délégués de Madame le Bâtonnier.

L'accueil qui nous a été réservé a été positif et l'a été par Monsieur

La visite a duré 2 heures et toutes nos demandes ont été satisfaites.

A titre liminaire, on saura que :

La maison d'arrêt de Bourges date de 1886 et est installée dans la ville de Bourges, avec une population de 64.238 habitants en 2022.

Elle constitue le seul établissement pénitentiaire du département du Cher recensant en 2021 299.573 habitants.

Pour rappel et théoriquement, les maisons d'arrêt accueillent les prévenus (en situation de détention provisoire) et les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans, ou en attente de transfert vers un centre pénitentiaire ou un autre établissement (délai moyen d'attente de transfert : 6 mois de traitement par le greffe de la maison d'arrêt – le temps de transfert par la suite dépend de l'établissement d'accueil).

L'immeuble est ancien et est érigé sur 3 étages, rez-de-chaussée inclus et sur sous-sol.

Il comprend un premier bâtiment extérieur constitué d'un lieu d'attente pour les familles lors des parloirs famille.

Après le franchissement de la porte sécurisée, le bâtiment dispose de deux ailes :

- un vestiaire commun à tout visiteur autorisé à droite et le poste de contrôle à gauche.
- après la cour intérieure, il est possible de pénétrer dans l'enceinte même de détention.

Le bâtiment comprend une aile détention Hommes et une aile détention Femmes, accessible par deux portes : une dans le sas d'entrée avant le poste de contrôle central et l'autre dans le sas d'entrée de la détention hommes.

L'établissement n'accueille plus aucun mineur.

La maison d'arrêt emploie en fonctionnaires :

Greffes : 2

Surveillants au 01.08.2025 : 51 surveillants dont 2 absents (1 en longue durée)

Personnels administratifs (qui comprend le secrétariat RH, le poste labellisation, la régie des comptes administratifs, 1 agent à l'économe et 1 affecté au BGD 5 et 2 contractuels

A cela s'ajoutent 2 techniciens (en maintenance et en restauration)

Selon le personnel interrogé, l'organigramme ainsi présenté est trop faible face à la charge de travail à réaliser et est dû à des coupes budgétaires importantes qu'il déplore.

Ainsi, il faudrait 8 fonctionnaires pour cet organigramme mais la Maison d'arrêt doit fonctionner avec 3 personnes présentes.

En outre, le budget affecté aux contractuels n'a pas été ouvert et notamment celui pour le poste affecté au greffe de sorte qu'il ne peut être pourvu.

I. CAPACITE DE L'ETABLISSEMENT :

- Capacité moyenne : 99 détenus hommes et 17 détenues femmes

- Quantité de personnes privées de liberté au jour de la visite : 191 détenus

- Répartition par catégories de détenus

- Nombre de femmes : 15
- Nombre de mineurs : 0
- Nombre de personnes âgées de + de 65 ans : 6 (soit 3 fois plus qu'en 2023)
- Nombre de détenus étrangers : 43 (soit 72% de plus qu'en 2023)
- Présence de DPS ? si oui, quel régime de détention appliqué : non
- Prise en charge de personnes dites radicalisées ? (Nombre, regroupement, suivi, régimes de détention...) : non

Les différents quartiers se répartissent entre les hommes + Femmes + quartier disciplinaire + isolement et semi-liberté

Les types de régimes mis en place sont la détention + semi-liberté (activité de jour à l'extérieur – réintégration de la maison d'arrêt pour le soir et la nuit avec 16 places (soit le double par-rapport à 2023)

Le local de fouille des détenus entrants se situe désormais au niveau de ce qui était anciennement la salle d'audience pour le JAP.

II. CONDITIONS MATERIELLES :

Nombre de cellules :

- 1^{er} étage : 32

- 2^{ème} étage : 32

- Rez-de-chaussée : 17 dont 1 cellule de protection d'urgence (en cas de crise suicidaire aigue détectée ou signalée à l'arrivée ou en cours de détention où le CASA est alors systématiquement avisé par le 1^{er} surveillant
- Femmes : 17
- 5 cellules arrivants.

Nombre de personnes en cellule :

Il existe désormais 4 cellules individuelles

Si la cellule est collective, la superficie est de 9m², soit une superficie minimale assurée.

On compte 2 détenu(e)s par cellule

Il n'est à déplorer aucune « triplète » et aucun matelas au sol selon le sous-directeur, ce qui n'a pu être vérifié

Description d'une cellule :

Mobilier : 2 lits superposés, deux bureaux avec 2 chaises, un placard à partager, un frigo 4€ / mois, des étagères + une télévision (accès Canal +) 14 € / mois sauf indigents + un téléphone sur crédits

Eclairage : un plafonnier unique

Ventilation : une fenêtre oscillo-battante avec barreaux

Isolation thermique : un radiateur

Literie :

Matelas équipé d'une housse plastique dont le coût serait de 400 Euros

Oreiller : bien que commandés et réceptionnés depuis la visite de 2023, ils n'ont pas été distribués en raison de l'impossibilité de traçabilité en terme d'hygiène et de prise en charge notamment par le vestiaire, de risque de vol et de dégradation, non facturable pour les indigents

Couverture propre à usage individuel : 2 draps par détenu

Fréquence de changement : 2 x / mois

Possibilité de laver le linge : oui, le mardi, au quartier Femmes, mais en principe à la charge de la famille sauf indigents

Point entretien et nettoyage des cellules et espaces communs :

Assuré par les détenus et les détenus auxiliaires

Mais aucun balai individuel dans les cellules

Point hygiène :

La cellule est-elle équipée d'un point d'eau, d'un petit lavabo avec eau froide. Aucune cellule n'a d'eau chaude.

La cellule est-elle équipée de toilettes avec un muret d'une hauteur suffisante pour préserver l'intimité et ce dans un espace clos au sein de la cellule

Douches :

4 douches par étage soit 12 douches et 3 au quartier femmes, 1 douche en quartier isolement et 1 douche en quartier disciplinaire

Elles sont individuelles mais non fermées, séparées par cloisons

Propreté moyenne

Accès = 3 x / semaine minimum + accès possible après le sport (douche collective)

Un kit d'hygiène est remis aux détenus et comprend :

Du dentifrice en tube

Des serviettes hygiéniques qui sont renouvelées pour les indigents

Le kit ne comprend pas de lingettes rafraîchissantes

Il est mis à la disposition des personnes âgées ou vulnérables un ventilateur, un couvre-chef et une bouteille d'eau, notamment en cas de grosse chaleur

De manière générale, les conditions d'hygiène et de propreté de la cellule sont basiques, et l'état de propreté est acceptable

Point alimentation :

Heures des repas : 7h / 11h45 / 17h45

Contenu d'un repas : entrée – plat – dessert

Petit déjeuner = café & baguette

Il existe un choix possible selon les régimes alimentaires (végétarien / sans porc / normaux / régimes médicaux)

La prestation est assurée en interne

Il a pu être constaté que les installations et matériels à ce titre sont relativement neufs et respectent la chaîne du froid et semblent répondre à une alimentation variée et équilibrée

Les repas sont servis chauds et préparés par un chef et 6 détenus sélectionnés. Certains en profitent pour passer leur CAP Cuisine.

L'accès aux couteaux est contrôlé : remise de la carte nominative du détenu contre remise du couteau, dans le bureau du chef-surveillant

Il n'y a pas de plaintes formulées par les détenus s'agissant de la fourniture des repas.

Coût : 5€ / jour / détenu pour 3 repas.

Traitement des détenus placés sous mesure de protection :

Liens avec les organismes tutélaires compliqués, beaucoup ne viennent pas ou ne sont pas facilement identifiables (notamment tuteurs privés)

Le lien se fait par l'intermédiaire des personnels du SPIP

Activités et gestion du temps

Temps journalier en cellule : à minima de 17h30 à 7h + selon activités

Temps journalier en promenade : 2 heures soit 1 h matin et 1 heure AM + dimanche mais les surveillants reconnaissent qu'avec les temps de transfert, le temps de promenade effectif est de 45 mn

(3 cours de promenade Hommes – 1 au QD – 2 au quartier femmes dont une en réfection)

Les cours sont équipés de WC à la turque, sans aucune garantie d'intimité + d'un appareil de musculation.

Les détenus ne sont autorisés à utiliser aucun accessoire lors des promenades.

23 détenus au maximum en promenade en même temps

Temps journalier de travail : ateliers, de 7h30 à 13h

Temps hebdomadaire de sport : 1h30 3x/semaine

Activités proposées :

- Travail

- Type : ateliers (étiquettes pour l'entreprise FOUCHER + emballages pour Germline mais désormais à la marge)
- Les femmes ont-elles aussi accès à des emplois depuis le 1^{er} avril 2022
- Quid des personnes en situation de handicap : RAS
- Le travail est rémunéré selon des contrats pénitentiaires de 25 h / semaine
- Les détenus bénéficient de l'ouverture de droits sociaux et d'accès à la CMU. Le SPIP par l'intermédiaire de son assistante sociale aide les détenus à ce titre

Maximum 60 personnes en ateliers

2 surveillants

- Etudes

Matin + AM

Remises à niveau, diplômes

Un professeur rattaché à l'Education Nationale

Formations pratiques et théoriques par le GRETA avec ateliers

- Loisirs

Concert, activités diverses (cirque, théâtre, journal...) – présence de 2 mi-temps coordinatrices culture

Le salon de coiffure est désormais accessible

- Bibliothèque

L'accès se fait selon un planning et est assurée par un détenu classé

Partenariat avec la médiathèque + dons

Ouvrages de tout type, abonnements revues

- Cultes

Musulman les lundi et vendredi

Catholique et protestant le samedi

Auparavant, une chapelle était dédiée au culte catholique.

Désormais, la chapelle est utilisée à titre de bureau.

Il n'y plus de présence d'imam depuis un an.

Il n'y aurait pas de Témoins de Jéhovah à se présenter

Droits civiques

Assurés. Taux de participation aux dernières élections : 100 %, avec des primo-votants.

Accès aux soins

Personnel :

- Médecins : 2 + 1 dentiste ½ jour / semaine + médecins du Centre de Dépistage ½ journée / semaine
- + CAET pour les addictions
- + opticien (intervient déjà à Saran et dans le milieu carcéral) sur demande
- Infirmiers : 2,5 tous les jours de 7h à 19h & WE + jours fériés le matin
- Psychiatre 1 – 3 vacations / semaine (rattaché à George Sand)
- Psychologues 2 temps plein (soit un de plus qu'en 2023) + ½ infirmier psy
- Autre personnel : socio-esthéticienne

Moyens mis en œuvre pour compenser les éventuelles absences de professionnels :

Envois au CH.

Mais l'extraction est possible par jour entre 9h & 11h + 13h30 & 15h.

Des surveillants sont théoriquement affectés aux extractions mais par manque de personnel, celles-ci sont rendues difficiles voire impossibles.

Bureau équipé pour de la télémedecine

Rien pour traiter les problèmes de surdité quant aux équipements nécessaires

Infirmierie :

Côté détention Hommes – Petite infirmerie côté Femmes

- Nombre de lits : aucun. 2 salles d'entretien uniquement
- Equipement : deux salles de consultation psychiatre et psychologue + une plus grande pour les médecins & infirmiers
- Dossiers facilement accessibles, si l'armoire est ouverte
- Médicaments : gérés par la pharmacie de l'hôpital. Armoires à pharmacie sur place fermées à clé

Accès à un gynécologue : uniquement par l'hôpital avec problématique des extractions et accès aux soins

Prise en considération des besoins spécifiques des femmes : grossesses, relations avec leurs bébés et enfants : consultation et soins à l'hôpital, pas d'extraction donc aucune prise en charge.

En cas de grossesse, les femmes détenues sont extraites et transférées 48 heures avant l'accouchement

Projet de travailler avec une sage-femme

Aucun lit médicalisé, l'infirmerie de l'établissement n'a aucune capacité à accueillir et traiter des patients malades

Soins spécifiques pour les malades psychiatriques : accès au psychiatre et au psychologue avec vigilance accrue

70% de la population carcérale est suivie médicalement

Le délai d'attente pour accès aux soins est de 2 à 3 jours

En 2022 : environ 1.000 consultations médicales

Le quartier femme ne dispose que d'une petite infirmerie qui ne permet pas au médecin de prescrire. Le médecin doit alors regagner l'infirmerie du quartier homme où il dispose des conditions matérielles et notamment d'un ordinateur pour prescrire.

Les médicaments sont actuellement distribués par les infirmiers. Il existe un projet de les distribuer pour 15 jours et de laisser les détenus gérer leur consommation comme cela serait le cas en milieu libre.

Il n'est plus pratiqué aucun acte de radiologie dans l'établissement.

III. ACCES AUX DROITS

Remise du package arrivant :

Couverture + 2 draps

Papier toilette, assiettes et couverts, liquide vaisselle, éponges, torchons et claquettes, serviettes de toilette

3 lettres, enveloppes préimbrées, bloc note, pochette et stylo

Pour les indigents : Commission au bout d'un mois et si pas plus de 60€/ mois – ils reçoivent alors 30 € / mois

Renouvellement des besoins 2 x / mois

Kit hygiène 1X/mois pour les autres détenus

Informations reçues lors de l'arrivée : notification des droits des détenus

Accessibilité du règlement intérieur : affichages dans les espaces de transit

Remise du package sortant : fouille constituée à l'arrivée + effets conservés en détention + objets de valeur placés au greffe, d'où quelques difficultés parfois à tout centraliser et récupérer lorsqu'il y a des transferts

Parloirs :

- Nombre : 6 côté Hommes

- Etat : tables en contreplaqué non sécurisées, risque d'échardes important + vitres cassées. L'état des parloirs est critiquable

- Jours, durées, modalités : du lundi au vendredi AM pour les personnes détenues – pour les personnes en détention provisoire, du jeudi au samedi AM

45 minutes

2 surveillants de chaque côté

Note d'information affichée dans le couloir

Quartier disciplinaire :

- Types de faits : détention et usage de substances illicites, téléphone en détention, insultes

- Cellules d'isolement : 2 + 2 cellules disciplinaires

- Appels des décisions de la Commission de Discipline : 5 / an au maximum

Point d'accès au droit :

- SPIP (5 agents, travaillent aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert), 1 seule assistante sociale, CDAD, partenariat SCJE
- Mission Locale présente + Pôle Emploi mais en arrêt maladie
- 5 jours / semaine présence du SPIP ; 1 pour les arrivants et 1 pour le suivi des détenus
- Accès à OPJ pour réception de plainte : le détenu est invité à former sa plainte par courrier auprès du Procureur de la République

Accès avocats :

- Modalités d'accès : 3 parloirs avocats dont aucun n'est équipé d'un ordinateur
- Confidentialité n'est pas assurée car les box sont vitrés et mal insonorisés, outre qu'ils sont exigus
- Accès : du lundi au samedi de 8h à 11h30 & de 14h à 17h30

Visio-audiences :

- Conditions matérielles : la porte contenant le matériel lorsqu'elle est fermée rend la visio floutée et perturbe le contact entre le détenu et son conseil ou la juridiction
- Il est demandé de modifier l'installation et d'ôter la porte vitrée.
- La confidentialité peut par ailleurs être assurée puisque le local est fermé et insonorisé

* *

*

De manière globale et générale, la visite de la maison d'arrêt de Bourges n'appelle peu de commentaires négatifs ou critiques.

Les conditions matérielles sont conformes aux règles minimales d'hygiène et de sécurité mais les propositions liées à l'activité des détenus, à leurs projets de réinsertion et de sortie sont peu conséquentes, en raison d'un nombre de professionnels dédié insuffisant.

Les points toutefois à revoir restent :

- L'état des parloirs familles : sales et non sécurisés (table en contreplaqué, vitres cassées)
- La question de la conservation par les avocats de leur téléphone portable dont celui de permanence au sein de la maison d'arrêt est toujours en litige
- Le manque de personnel est un réel problème affectant le suivi des détenus et notamment leur suivi médical. En effet, les extractions médicales pour gérer ce qui excède le domaine de la médecine générale courante sont compliquées voire impossibles
- La confidentialité liée au suivi médical n'est pas totalement assurée.
- La confidentialité des entretiens détenu/avocat dans les parloirs n'est pas non plus totalement assurée

- Le nombre de détenus excède notablement la capacité maximale d'hébergement de l'établissement, même si les conditions de détention ne sont pas indignes
- L'offre de soins et la garantie de la prise en charge réelle de chaque détenu n'est pas entièrement satisfaisante dès lors qu'un certain nombre de soins sont difficilement assurés, qu'il existe une liste d'attente pour être pris en charge. Plus précisément, la prise en charge psychiatrique est insuffisante et n'est pas satisfaisante (deux psychiatres pour 191 détenus dont 70% au minimum justifient d'un besoin à ce titre.
- L'accès aux droits des détenus victimes de violences au sein de la maison d'arrêt est à organiser

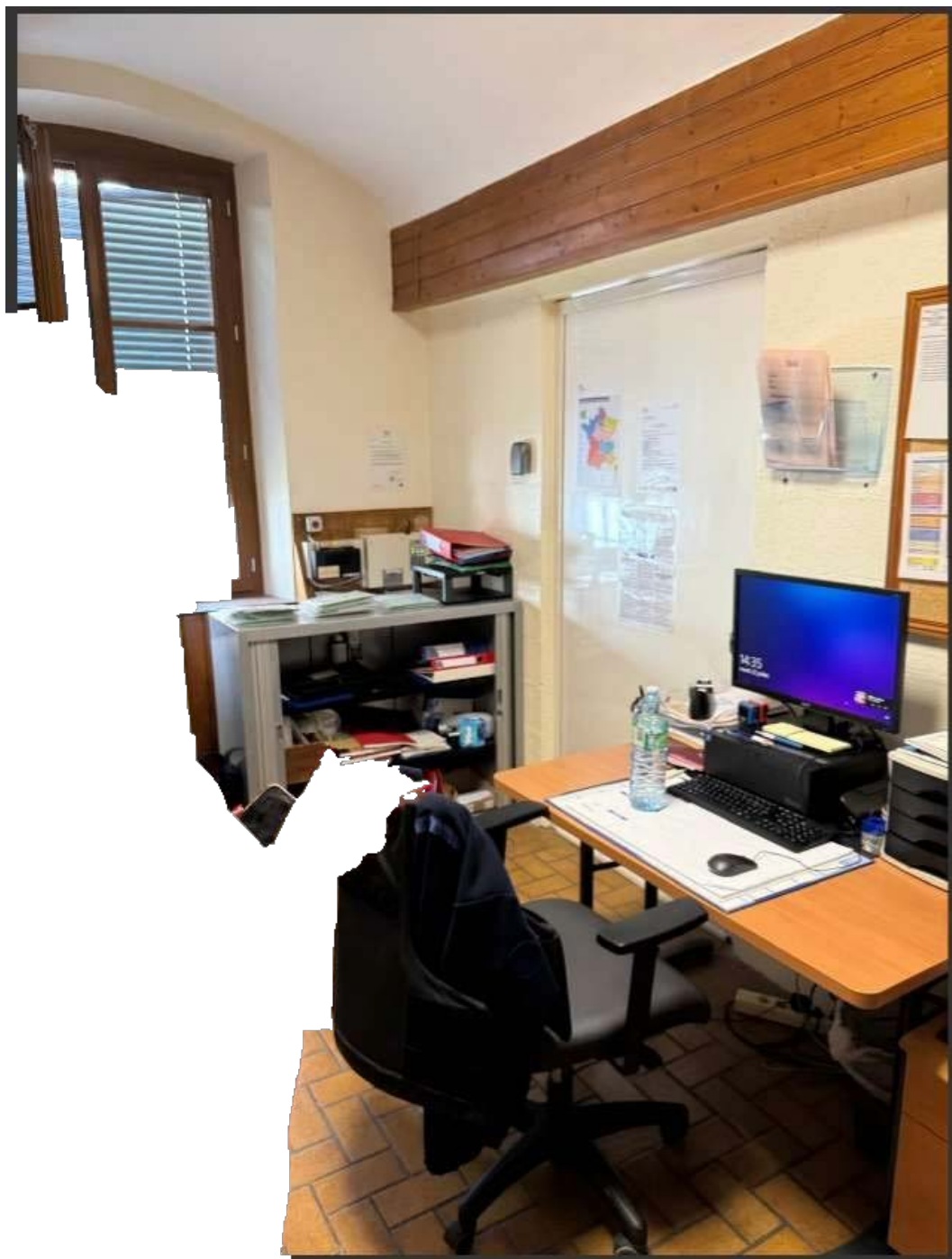
Fait à Bourges, le 30 juillet 2025

Madame Le Bâtonnier de l'Ordre
Maître Delphine DEBORD-GUY

Maître Sandrine BARRE

Maître Antoine FOURCADE

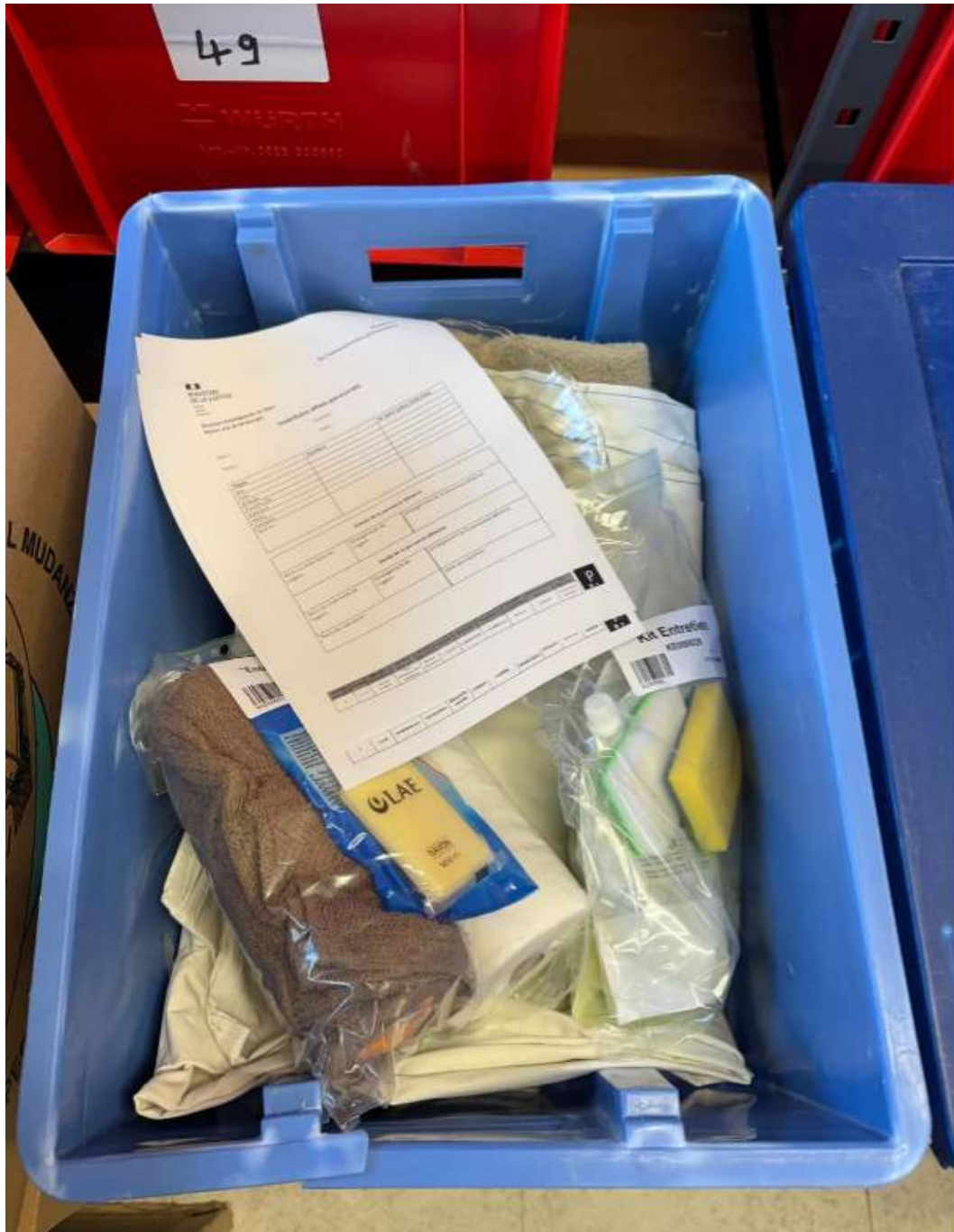
ANNEXE



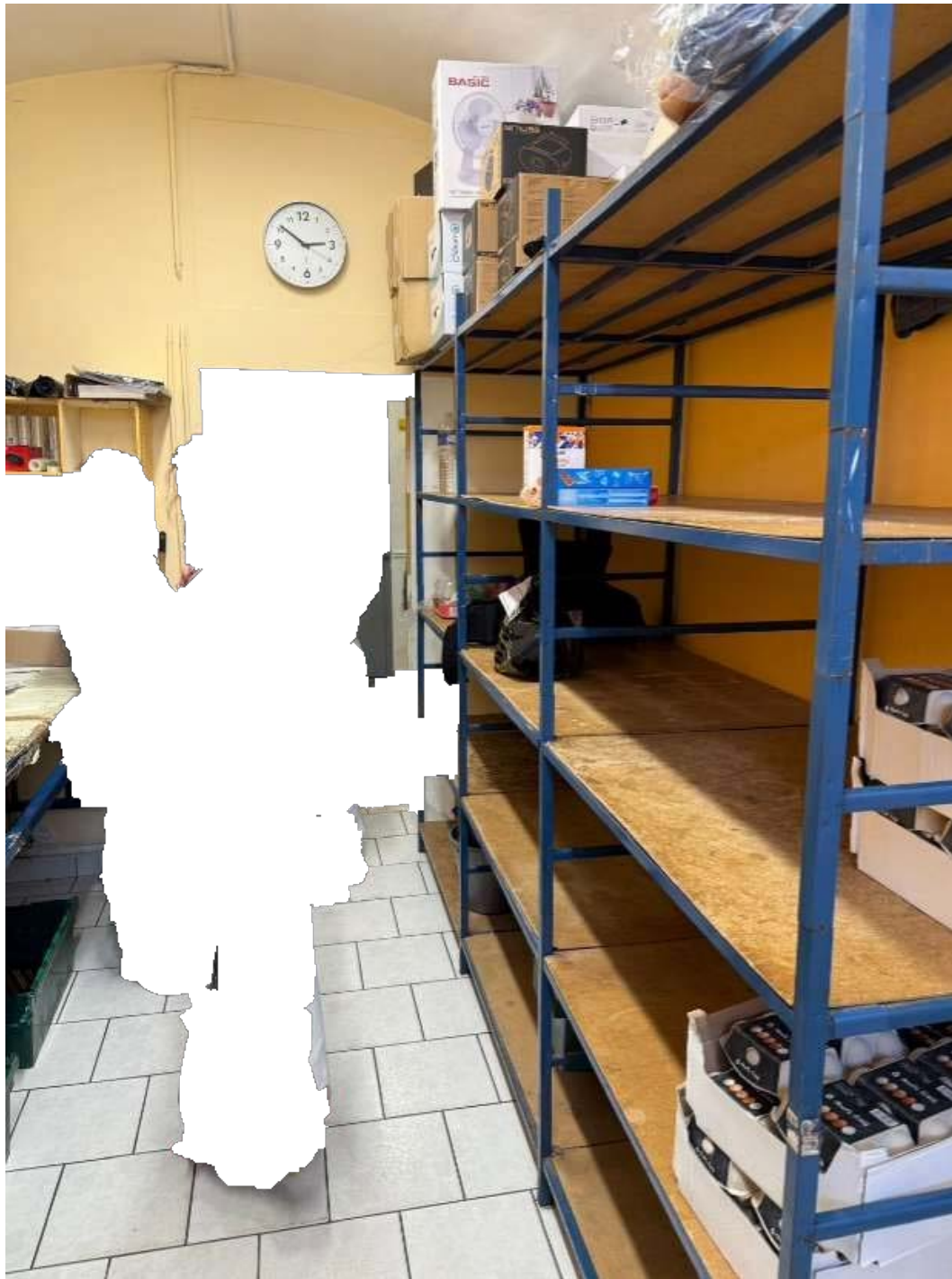
(Salle d'écoute)



(Salle de vestiaire – Fouille des détenus)



(Pack d'un nouvel arrivant)



(Salle de cantine : Distribution des achats aux détenus)



(Vestiaire des auxiliaires affectés à la cuisine)



(Cuisines de la MA)



(Annexe de la cuisine)